

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 14 octobre 2015

Service économie agricole
Unité Installation, Structures et
Gestion de Crises Agricoles

Réf. : CB/ES

Affaire suivie par : Catherine BERGOGNE

Tél : 04.66.62.65.11

Courriel : catherine.bergogne@gard.gouv.fr

ARRETE N° DDTM-SEA-2015-0011

fixant la date d'ouverture de la récolte des olives destinées à la production de
l'A.O.P. « Huile d'olive de Nîmes »

**Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le règlement du parlement européen et du conseil (U .E) 1151/2012 du 21 novembre 2012
relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits et aux denrées alimentaires ;

Vu le règlement européen (règlement CE n° 991/2010) relatif à l'enregistrement de
l'appellation d'origine protégé « Huile d'olive de Nîmes » ;

Vu le décret du 17 novembre 2004 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Huile d'olive
de Nîmes » ;

Sur proposition de La Déléguée Territoriale de l'Institut National de l'Origine et de la
Qualité en date du 06 octobre 2015 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

ARRETE

Article 1er :

La date d'ouverture de la récolte des olives destinées à la production de l'A.O.P.
« Huile d'olive de Nîmes » est fixée au **19 octobre 2015**.

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, Madame la Déléguée
Territoriale de l'Institut National de l'origine et de la Qualité, Monsieur le Directeur
Départemental des Territoires et de la Mer, Madame la Directrice Départementale de la
Direction de la Protection des Populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
le secrétaire général



Denis OLAGNON